



Numéro de résolution
ou annotation

Règlements de la Municipalité de Béthanie

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ACTON MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE

RÈGLEMENT NUMÉRO 310-26 SUR LA PRÉVENTION CONTRE LES INCENDIES DES GRANDS ÉLEVAGES SUR LE TERRITOIRE DE BÉTHANIE

ATTENDU QUE la grande charge financière que représenterait la facturation à la municipalité de toutes les ressources en lutte contre les incendies nécessaires à gérer un sinistre dans une installation visée par le présent règlement serait immense pour une petite municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion annonçant ce règlement a été donné par madame Audrey Guillemette, conseillère au poste numéro 6, lors de la séance du 8 juin 2026;

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie adopte le règlement suivant, qui s'applique à toute nouvelle construction, agrandissement ou rénovation, dont la soumission sera déposée à partir de la date d'adoption du présent règlement, soit le lundi 10 août 2026;

QUE fait objet du présent règlement toute construction d'une nouvelle installation ou modification d'une structure existante servant à faire l'élevage de plus de 400 unités animales;

QUE les coûts reliés à un incendie soient à la charge complète de l'entreprise propriétaire des grands élevages.

Sur la proposition de : Ghislain Privé
Appuyé par : Audrey Guillemette

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

ADOPTÉE


Tracy Kelly,

Directrice générale et
Greffière et trésorière


Christian Peiry
Maire